

Brevets—Loi

n'avons pas d'autres confirmations que la recherche et le développement vont s'accroître que les promesses des fabricants de produits pharmaceutiques et, bien sûr, du ministre.

Nous pouvons établir un parallèle entre les menaces et les promesses de l'Association et l'expérience récente des États-Unis. Selon le *Consumers Report* des États-Unis d'août 1987, au début de l'année, le sous-comité de la santé et de l'environnement de la Chambre des représentants a enquêté sur les hausses récentes des prix des médicaments d'ordonnance. Il a constaté aux États-Unis une augmentation de 12,2 p. 100 du prix des médicaments entre juillet 1985 et avril 1987, comparativement à une augmentation de seulement 2,7 p. 100 de l'indice des prix à la consommation durant la même période. Il est donc évident que les sommes énormes ramassées par les multinationales grâce à ce monopole ne sont pas affectées surtout au financement de la recherche et du développement. Il n'y a aucun doute que l'augmentation considérable de 4,2 milliards de dollars de leurs revenus s'ajoute aux profits de ces sociétés multinationales qui sont les mêmes que celles du Canada.

On se demandait si la qualité des médicaments génériques était aussi bonne que celle des médicaments de marque. Il a été prouvé que les principes sont les mêmes dans les deux cas. Seuls l'excipient, la forme et les couleurs diffèrent.

Je voudrais parler de Santé et Bien-être Canada et du rapport du vérificateur général qui dit que l'un des gros problèmes est le fait que Santé et Bien-être Canada ne surveille pas suffisamment la fabrication des médicaments et n'exige pas suffisamment d'évaluation par les compagnies pharmaceutiques elles-mêmes.

Pourquoi devrions-nous changer ce qui fonctionne bien? Le système actuel permet d'introduire de nouveaux médicaments sur le marché, mais il permet aussi aux consommateurs, aux hôpitaux et aux régimes d'assurance-médicaments de disposer de médicaments à un prix raisonnable. La Loi sur les médicaments brevetés a bien fonctionné depuis son introduction en 1969. Au Canada, le coût des médicaments, qui était l'un des plus élevés du monde, est devenu l'un des moins élevés du monde. La réduction des coûts et des revenus nous a beaucoup aidé à mettre en oeuvre et à financer l'un des meilleurs systèmes, sinon le meilleur système d'assurance-maladie du monde.

Je suis d'accord avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui demandent au gouvernement de retirer le projet de loi. Pensons aux Canadiens plutôt qu'aux ententes secrètes entourant l'accord de libre-échange et aux sociétés pharmaceutiques désireuses de faire d'énormes bénéfices.

M. McCurdy: Monsieur le Président, ma collègue était-elle à la Chambre hier lorsque le député de l'opposition officielle a reproché aux néo-démocrates d'avoir une attitude incohérente à l'égard du projet de loi C-22? En regardant maintenant autour de soi à la Chambre, on se demande si on ne peut pas faire une comparaison entre les néo-démocrates et les libéraux quant à l'intérêt qu'ils vouent au projet de loi, comme on peut en juger en ce moment.

M. Siddon: Vous n'étiez que deux il y a dix minutes.

M. McCurdy: Peut-être ma collègue a-t-elle regardé l'émission *Canada AM* à la chaîne CTV ce matin où l'on a vu un autre exemple de cohérence libérale.

La députée connaît bien la réaction que le projet de loi a suscitée chez les deux partis d'opposition de même que dans la population en général. Aurait-elle l'obligeance de dire ce qu'elle pense de la cohérence de l'attitude de l'opposition officielle à l'égard de la mesure à l'étude? Nous pourrions entendre des choses très intéressantes sur ce point, et je suis impatient d'entendre ce qu'elle a à dire. Mon collègue, le député de Spadina (M. Heap), voudrait sûrement lui aussi les entendre. Il y a une autre personne ici qui pourrait s'intéresser à ce genre d'examen de conscience, et peut-être vous aussi, monsieur le Président, aimeriez-vous entendre un examen de la cohérence libérale au sujet du projet de loi C-22.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'assistais à une séance de comité hier après-midi, et je n'ai malheureusement pas eu le privilège d'entendre toutes les observations que le député libéral a faites. Je vais certainement lire le hansard avec beaucoup d'attention.

J'ai trouvé très intéressante l'émission *Canada AM* de ce matin, où l'on a interviewé deux spécialistes du parti libéral, défendant chacun des positions diamétralement opposées. Il y avait notamment l'ancienne ministre de la Consommation et des Corporations du gouvernement de M. Trudeau, qui, à l'époque, avait également été la ministre de la Condition féminine. En tant que ministre, elle était censée défendre les consommateurs. Ce matin, ce n'étaient pas les consommateurs qu'elle défendait, mais bien les multinationales pharmaceutiques qui, à tout le moins, se fichent éperdument des consommateurs.

L'autre personne, le critique du dossier dans l'actuel caucus libéral, était en désaccord sur toute la ligne avec l'ancienne ministre libérale. Il s'est montré très éloquent et je partage assurément son point de vue défavorable à ce projet de loi.

En outre, les sénateurs libéraux ne semblent pas collaborer avec le caucus libéral à la Chambre, et certainement pas avec le chef du parti libéral, qui se lave d'ailleurs les mains de ces tactiques absurdes et contestables sur le plan de la tradition parlementaire.

Le député à ma droite aura beaucoup de choses positives à nous dire, j'en suis persuadée. Je sais qu'il ne saurait souscrire aux arguments de l'ancienne ministre de la Consommation et des Corporations, car il prend à coeur les intérêts des consommateurs, et surtout des électeurs dans sa circonscription. J'espère avoir dûment répondu à sa question.

M. Orlikow: Monsieur le Président, plusieurs provinces, notamment ma province du Manitoba et la province de Colombie-Britannique de la députée, si j'ai bien compris, ont ajouté un programme d'assurance-médicaments à leur régime afin d'assurer des soins de santé de haute qualité. Une partie importante, sinon la totalité du coût des médicaments vendus sur ordonnance est payée par ces régimes qui sont financés par les impôts.

Le gouvernement du Manitoba a présenté des instances au comité parlementaire faisant remarquer que ce projet de loi nuirait beaucoup à son programme. Cette province connaît un déficit important. Par conséquent, elle devrait compenser cela en augmentant les impôts ou bien le ticket modérateur que payent les Manitobains avant que le programme d'assurance-médicaments ne leur en rembourse une partie. Je me demande